

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : PTDK2433020A

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation et la ministre du logement et de la rénovation urbaine,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Vu l'avis du comité social administratif du 28 juin 2023,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est remplacée pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or par les dispositions de l'annexe au présent arrêté, prenant effet à la date de signature du présent acte.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 décembre 2024.

*La ministre du partenariat avec les territoires
et de la décentralisation,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur du pilotage des rémunérations,
des effectifs et de la masse salariale,*

J.-E. BEYSSIER

*La ministre du logement
et de la rénovation urbaine,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur du pilotage des rémunérations,
des effectifs et de la masse salariale,*

J.-E. BEYSSIER

ANNEXE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CÔTE-D'OR

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef du bureau politique territoriale de l'habitat et renouvellement urbain – service habitat et construction	A	1	40
Assistant politique de la ville au pôle lutte contre les exclusions	B	1	25
Instructeur au pôle Agence nationale pour la rénovation urbaine – pôle d'instruction mutualisé ANRU – service habitat et construction	C	1	10